



# Portail « Ouvert par défaut » pilote d'approvisionnement

## Appel de propositions (AP)

**Date:** 26 Juillet 2017

**Numéro de la demande de soumissions.:** 24062-180072/B

**Numéro de référence dans le SEAOG :** PW-17-00788470

**Date de clôture :** Veuillez-vous reporter à l'avis d'appel de propositions sur le site Web [achatsetventes.gc.ca](http://achatsetventes.gc.ca).

**Les détails concernant la présentation de la proposition sont inclus dans le présent appel de propositions.**

**Bureau émetteur :**

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Place du Portage

11, rue Laurier

Gatineau (Québec) K1A 0S5

Courriel : [TPSGC.PAOUVERTPARDEFAUT-AOPENBYDEFAULT.PWGSC@TPSGC-PWGSC.GC.CA](mailto:TPSGC.PAOUVERTPARDEFAUT-AOPENBYDEFAULT.PWGSC@TPSGC-PWGSC.GC.CA)

## TABLE DES MATIERES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX.....</b>	<b>1</b>
1.1 SOMMAIRE .....	1
1.2 CONTEXTE .....	1
1.3 DÉFI .....	3
1.4 PROCESSUS D'APPROVISIONNEMENT DE L'APPEL DE PROPOSITIONS .....	3
1.5 ACCORDS COMMERCIAUX .....	4
1.6 SÉCURITÉ.....	4
1.7 CONTENU CANADIEN .....	4
1.8 CONFLIT D'INTÉRÊTS .....	4
1.9 DISPOSITIONS RELATIVES A L'INTEGRITE .....	4
1.10 WEBINAIRE POUR LES SOUMISSIONNAIRES .....	4
1.11 TERMINOLOGIE .....	4
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES.....</b>	<b>5</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	5
2.2 COMMUNICATIONS EN PÉRIODE DE SOUMISSION .....	6
2.3 AUTORITÉ CONTRACTANTE.....	6
2.4 LOIS APPLICABLES.....	6
2.5 FINANCEMENT MAXIMAL .....	6
2.6 WEBINAIRE POUR LES SOUMISSIONNAIRES .....	7
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES PROPOSITIONS .....</b>	<b>8</b>
3.1 PRÉSENTATION D'UNE SEULE SOUMISSION .....	8
3.2 PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS .....	8
3.3 PROPOSITION TECHNIQUE.....	10
3.4 PROPOSITION FINANCIÈRE.....	10
3.5 ATTESTATIONS .....	11
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....</b>	<b>12</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	12
4.2 ÉTAPE 1 .....	12
4.3 ÉTAPE 2 .....	13
4.4 ÉTAPE 3 .....	15
4.5 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	15
4.6 PERMIS ET LICENCES .....	16
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>17</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA PROPOSITION .....	17
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	17
<b>PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>21</b>
6.1 ÉNONCÉ DES TRAVAUX .....	21
6.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	21
6.3. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	23
6.4. DURÉE DU CONTRAT .....	23
6.5. RESPONSABLES .....	23
6.6. DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES .....	23
6.7. PAIEMENT .....	23
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	24
6.9 ATTESTATIONS .....	25
6.10 LOIS APPLICABLES.....	25

6.11	ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	25
6.12	RESSORTISSANTS ÉTRANGERS (ENTREPRENEUR CANADIEN) .....	25
6.13	ASSURANCES.....	25
6.14	COENTREPRISE (S'IL Y A LIEU) .....	26
<b>PIÈCE JOINTE 1 – QUESTIONS ET RÉPONSES.....</b>		<b>27</b>
<b>PIÈCE JOINTE 2 – FORMULAIRE DE PRÉSENTATION DE PROPOSITION.....</b>		<b>28</b>
<b>PIÈCE JOINTE 3 – CRITÈRE D'ÉVALUATION .....</b>		<b>29</b>
<b>ANNEXE A - ÉNONCÉ DES TRAVAUX .....</b>		<b>37</b>
<b>ANNEXE B – BASE DE PAIEMENT.....</b>		<b>42</b>

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Sommaire**

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) [également connu sous le nom de « Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) »] émet un appel de propositions au nom du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT).

Le SCT a besoin d'obtenir des propositions novatrices à l'appui du projet pilote de portail d'approvisionnement ouvert par défaut. La nature des défis pour lesquels le Canada cherche à se procurer des solutions ouvertes précommerciales est décrite à l'article 1.3 ci-après.

### **1.2 Contexte**

Le gouvernement du Canada a pris d'ambitieux engagements pour faire progresser l'ouverture et la transparence. Un de ses outils clés pour faire avancer l'ouverture est le site Web du gouvernement ouvert, [ouvert.Canada.ca](http://ouvert.Canada.ca) (« site Web du gouvernement ouvert »).

Le site Web du gouvernement ouvert a été lancé en 2012 comme un portail de données à but unique. Depuis lors, il a évolué pour inclure diverses ressources documentaires et faciliter la sensibilisation sur l'initiative de gouvernement ouvert et les activités connexes. Conformément à la stratégie initiale sur le gouvernement ouvert du gouvernement du Canada, l'architecture du site Web du gouvernement ouvert est conçue sur les piliers des données ouvertes, de l'information ouverte et du dialogue ouvert. À mesure que le Canada continue de faire avancer l'initiative du gouvernement ouvert et de diffuser un nombre grandissant de ressources, il est évident qu'il faut améliorer la capacité des utilisateurs à trouver des renseignements. Il y a également un désir de faire davantage d'efforts pour interagir avec les utilisateurs et les visiteurs au moyen du site Web du gouvernement ouvert.

De nouvelles ressources documentaires sont constamment ajoutées au site Web du gouvernement ouvert et la vision future consiste à en faire un centre de données, de renseignements et de possibilités de participation et d'apprentissage. Une recherche précoce indique que la plupart des utilisateurs recherchent des données d'un type ou d'un autre avec un groupe restreint, mais important, qui cherche des occasions de participer et d'interagir avec le gouvernement.

#### **Infrastructure numérique actuelle du site Web du gouvernement ouvert**

Le site Web du gouvernement ouvert fonctionne à l'aide des outils de source libre suivants :

- 1) CKAN (catalogue de données)
- 2) Solr (moteur de recherche)
- 3) Drupal (système de gestion de contenu)
- 4) PostgreSQL (système de gestion de bases de données relationnelles)

À mesure que le travail du gouvernement du Canada sur le gouvernement ouvert progresse, il existe des occasions pour améliorer l'expérience utilisateur de ses outils en ligne, y compris l'amélioration de l'accès aux publications numériques et aux documents provisoires que le gouvernement fédéral a rendus accessibles.

Le code source du site internet du Portail du gouvernement ouvert est disponible à l'adresse suivante :

<https://github.com/open-data>

## **Ressources documentaires actuelles dans le site Web du gouvernement ouvert**

Voici les ressources documentaires qui se trouvent actuellement dans le site Web du gouvernement ouvert :

- Données ouvertes – Portail Web contenant des jeux de données accessibles aux Canadiens où l'on peut consulter ou demander des données.  
(<http://ouvert.Canada.ca/fr/donnees-ouvertes>).
- Information ouverte – Portail Web contenant des renseignements non structurés qui sont généralement des publications officielles du gouvernement du Canada  
(<http://ouvert.Canada.ca/fr/information-ouverte>).
- Portail pilote « Ouvert par défaut » – Contenu provisoire sur lequel des fonctionnaires travaillent à temps réel  
(<http://pilot.open.Canada.ca/fr/pilote-ouverture-par-defaut>)
- Galerie d'applic – Applications mobiles et Web (créées par le gouvernement et soumises par des utilisateurs des données ouvertes)  
(<http://ouvert.Canada.ca/fr/apps>).
- Répertoire de données ouvertes – Liste des jeux de données dont le gouvernement du Canada dispose, mais qu'il n'a pas encore diffusées. Les utilisateurs peuvent voter pour les données à prioriser aux fins de diffusion  
(<http://ouvert.Canada.ca/fr/search/inventory>)
- Jeux de données suggérés – Liste des jeux de données suggérés et pour lesquels les utilisateurs ont voté de même que l'état de diffusion actuel  
(<http://ouvert.Canada.ca/fr/jeux-de-donnees-suggeres>).
- Dialogue ouvert – Portail Web contenant un blogue, les plans d'action du Canada sur le gouvernement ouvert, les consultations sur l'élaboration de plans d'action et les résultats des consultations antérieures.  
(<http://ouvert.Canada.ca/fr/dialogue-ouvert>)
- Divulgations proactives – Renseignements sur les ressources financières et humaines diffusées par les ministères et les organismes pour mieux demander des comptes au gouvernement.  
(<http://ouvert.Canada.ca/fr/divulgateion-proactive>)
- Sommaires d'accès à l'information – Portail Web pour des demandes de renseignements conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*.  
(<https://atip-aiprp.apps.gc.ca/atip/welcome.do>)

### **Portail pilote « Ouvert par défaut »**

Le portail pilote « Ouvert par défaut » est la toute nouvelle composante du site Web du gouvernement ouvert. Il s'agit d'un site bêta en ligne où des documents provisoires sont accessibles au public, offrant aux utilisateurs un aperçu sur le travail actuel des employés du gouvernement. Le portail pilote « Ouvert par défaut » exploite les systèmes opérationnels existants, y compris le site Web du gouvernement ouvert et les répertoires ministériels de documents internes, comme le serveur de contenu d'OpenText, pour fournir la plateforme technique. Le portail pilote « Ouvert par défaut » est une instance distincte à l'étape bêta dans le site Web du gouvernement ouvert fondée sur un clone du site Web du gouvernement ouvert.

Le portail pilote « Ouvert par défaut » contient actuellement des documents fournis par des groupes dans quatre ministères partenaires : Ressources naturelles Canada, Patrimoine canadien, Environnement et Changement climatique Canada et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Le portail pilote « Ouvert par défaut » est un projet-pilote; il comprend des travaux en cours qui ne sont pas forcément créés ou mis en forme aux fins de diffusion.

### 1.3 Défi

Pour l'AP, le Canada recherche des concepts novateurs pour des solutions libres précommerciales (« Solution ») en vue d'améliorer l'expérience utilisateur pour la recherche et l'extraction de renseignements qui se trouvent dans le portail pilote « Ouvert par défaut ». Il faut également qu'il soit possible d'intégrer les solutions proposées dans l'infrastructure numérique existante du site Web du gouvernement ouvert. La solution doit améliorer l'expérience utilisateur du portail pilote « Ouvert par défaut », mais compte tenu de l'infrastructure commune, on prévoit également qu'elle produira des améliorations précises dans tout le site Web du gouvernement ouvert. À la suite du processus d'évaluation, un ou plusieurs contrats peuvent être accordés aux soumissionnaires pour élaborer leurs concepts en solutions.

La liste indicative suivante fournit des exemples d'enjeux en matière de facilité d'emploi que les propositions veulent peut-être aborder en répondant au défi. Cette liste n'est pas exhaustive; les soumissionnaires peuvent aborder ces enjeux en matière de facilité d'emploi ou proposer des solutions en fonction d'enjeux en matière de facilité d'emploi non énumérés ci-dessous.

- dépendance sur l'indexation manuelle des actifs disponibles au moyen du portail pilote « Ouvert par défaut »;
- manque de traitement naturel du langage dans le portail pilote « Ouvert par défaut »;
- manque de réactivité de la fonctionnalité de recherche actuelle aux demandes en langage simple;
- manque d'uniformité dans l'application des vocabulaires contrôlés;
- faible trouvabilité des actifs, y compris à la suite des métadonnées et des balises de données actuelles pour répertorier les actifs;
- prestation obsolète de contenu sémantique et thématique;
- difficulté pour exploiter la fonctionnalité de recherche actuelle, en particulier lorsque les balises de métadonnées n'existent pas ou sont insuffisantes;
- capacité limitée de visualisation des actifs documentaires et de données;
- difficulté globale à l'utilisation de l'interface actuelle du site

### 1.4 Processus d'approvisionnement de l'appel de propositions

Le présent appel de propositions comporte un processus d'approvisionnement en trois étapes :

Étape 1 : Présentation de la proposition, évaluation et préqualification

Étape 2 : Présentation de la proposition, évaluation et sélection

Étape 3 : Passation du contrat

Les renseignements recueillis à l'étape 1 serviront à établir un bassin prioritaire de propositions pré-qualifiées. Les propositions inscrites dans le bassin prioritaire passeront à l'étape 2. Les renseignements fournis à l'étape 2 seront utilisés pour sélectionner des propositions de financement au sein de l'ensemble prioritaire. Les propositions sélectionnées pour le financement passeront à l'étape 3, qui est dirigée par l'autorité contractante.

L'établissement d'un bassin de propositions pré-qualifiées et la sélection de proposition(s) pour le financement ne constituent pas une garantie de la part du Canada qu'un contrat sera attribué

Les soumissionnaires sont invités à consulter les clauses du contrat subséquent qui fait partie de l'appel de propositions, dans la partie 6 – Clauses et conditions du contrat subséquent, qui seront utilisées dans l'étape 3, passation du contrat. Le Canada se réserve le droit d'exiger que tous les travaux, y compris la livraison de tous les produits livrables, soient complétés avant le 31 mars 2018.

## 1.5 Accords commerciaux

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien.

Le processus décrit dans le présent appel de propositions est unique puisque les produits et services novateurs qui sont proposés ne visent pas à combler un besoin déjà défini du gouvernement, mais offrent plutôt des éclaircissements sur un tel besoin. Par conséquent, un seul fournisseur, le proposant d'une offre préqualifiée, fera l'objet d'un examen pour vérifier s'il répond aux exigences de l'achat concerné. Il est donc possible, conformément aux alinéas 513(1) f) de l'ALEC, que ce marché n'applique pas les articles 504.5 à 504.10, l'article 506, l'article 507, l'article 508.5, l'article 508.6, l'article 509.7, l'article 509.8, les articles 510 à 512, l'article 514 et l'article 515.

Le besoin n'est pas visé par l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), aux termes de la section B de l'annexe 1001.1b-2 (Recherche et développement, toutes les catégories), et par l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), aux termes de l'appendice 1 de l'annexe 4.

## 1.6 Sécurité

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité

## 1.7 Contenu canadien

Le soumissionnaire doit également être un fournisseur canadien. Un fournisseur canadien s'entend d'un fournisseur qui a un établissement au Canada.

## 1.8 Conflit d'intérêts

L'entrepreneur, ses sous-traitants ou tout agent de ces derniers participant directement ou indirectement à l'exécution des travaux et/ou à la production des produits livrables visés par tout contrat subséquent pourront donner suite à toute demande de soumissions éventuelle concernant la production ou l'exploitation de tout concept ou prototype mis au point ou livré dans le cadre du contrat en question.

## 1.9 Dispositions relatives à l'intégrité

Les soumissionnaires doivent fournir une liste de noms ou tout autre documentation connexe, selon les besoins, conformément à l'article 01 des instructions uniformisées 2003.

## 1.10 Webinaire pour les soumissionnaires

Un webinaire facultatif pour les soumissionnaires est prévu pour ce besoin. Des détails supplémentaires sont fournis à l'article 2.6 de la partie 2 – Instructions à l'intention des soumissionnaires.

## 1.11 Terminologie

Dans le présent document, les termes identifiés ci-dessous et leur signification comme indiqué dans les Instructions- 2003 (2017-04-27) sont indiqués ci-dessous

Terme (AP)	Terme (Instructions 2003)
Appel de Proposition	solicitation
Proposition	Offre

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions indiquées dans l'appel de propositions par un numéro, une date et un titre se trouvent dans le *Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat* (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par TPSGC.

Les soumissionnaires qui présentent une proposition conviennent qu'ils seront liés par les instructions, les clauses et les conditions de l'appel de propositions.

Les Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, 2003 (2017-04-27), sont incorporées par renvoi dans l'appel de propositions, en font partie intégrante et sont modifiées comme suit :

À l'alinéa 2d) de la l'article 5, Présentation des soumissions biens ou services - besoins concurrentiels, 2003 (2017-04-27), sont incorporées par renvoi dans l'appel de propositions, en font partie intégrante et sont modifiées comme suit:

**Supprimer :** Entièrement les articles suivants :

- 08 Transmission par télécopieur
- 09 Dédouanement

À l'alinéa 4) de la l'article 5, Présentation des soumissions biens ou services - besoins concurrentiels, 2003 (2017-04-27), est modifié comme suit:

**Supprimer :** Les soumissions seront valables pendant au moins 60 jours à compter de la date de clôture de la demande de soumissions, à moins d'avis contraire dans la demande de soumissions.

**Insérer:** Les propositions doivent être valables pendant au moins 180 jours à compter de la date de clôture de la soumission de propositions. L'autorité contractante peut réduire cette période en faisant parvenir un avis écrit au soumissionnaire suivant l'achèvement (partiel ou entier) de l'étape 3 par le Canada.

À l'article 14, Justification des prix biens ou services - besoins concurrentiels, 2003 (2017-04-27), sont incorporées par renvoi dans l'appel de propositions, en font partie intégrante et sont modifiées comme suit:

**Supprimer :** Lorsque la soumission d'un soumissionnaire est la seule soumission déclarée recevable, le soumissionnaire doit fournir, à la demande du Canada, un ou plusieurs des documents suivants pour justifier le prix.

**Insérer :** Pour toutes les propositions dans le bassin prioritaire de propositions pré-qualifiées, les soumissionnaires doivent fournir, à la demande du Canada, un ou plusieurs des documents suivants pour justifier le prix :



## 2.2 Communications en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins 10 jours civils avant la date de clôture des soumissions.

Les soumissionnaires devraient indiquer aussi fidèlement que possible l'article numéroté de la demande de soumissions auquel se rapporte leur demande de renseignements. Ils prendront soin de donner suffisamment de détails dans leurs questions pour permettre au Canada d'y apporter des réponses exactes. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque élément pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » seront traités comme tels, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas de caractère exclusif. Dans un tel cas, le Canada peut modifier les questions ou demander au soumissionnaire de le faire afin d'en éliminer le caractère exclusif et de permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permettrait pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.3 Autorité contractante

Les demandes de renseignements concernant le présent appel de propositions doivent être adressées à:

**Heather Wilson**

Travaux Publics et Services gouvernementaux Canada

Direction générale des approvisionnements

Téléphone : 873-469-4791

Courriel : [TPSGC.PAOUVERTPARDEFALT-AOPENBYDEFAULT.PWGSC@TPSGC-PWGSC.GC.CA](mailto:TPSGC.PAOUVERTPARDEFALT-AOPENBYDEFAULT.PWGSC@TPSGC-PWGSC.GC.CA)

## 2.4 Lois applicables

Tout contrat éventuel sera interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est effectué, les soumissionnaires seront reconnus avoir accepté les lois applicables indiquées.

## 2.5 Financement maximal

Le financement maximal disponible pour un contrat qui découlera de l'appel de proposition est de 75 000 \$ (taxes applicables en sus). Le fait de divulguer le financement maximal disponible n'engage aucunement le Canada à payer cette somme.

Toutes les propositions doivent être en dollars canadiens.

## 2.6 Webinaire pour les soumissionnaires

Les webinaires des soumissionnaires en langue française et anglaise auront lieu le 9 août 2017.

- Le webinaire des soumissionnaires en langue française aura lieu de 11 h à 12 h HNE
- Le webinaire des soumissionnaires en langue anglaise aura lieu de 13 h 30 à 14 h 30 HNE

Dans le cadre de ce webinaire, on examinera la portée du besoin précisé dans le présent document d'appel de propositions et on répondra aux questions qui seront posées. On recommande aux soumissionnaires ayant l'intention de déposer une proposition de participer.

Les soumissionnaires doivent s'enregistrer à l'aide du formulaire de présentation en ligne disponible en suivant le lien fourni ci-dessous au plus tard le 3 août 2017 à 14 h HNE.

<http://questionnaire.simplesurvey.com/f/s.aspx?s=152b4516-06b8-416e-a3bb-4f8b3ffdde05&lang=FR>

Toute précision ou tout changement apporté au document d'appel de propositions à la suite du webinaire des soumissionnaires sera publié dans l'appel de propositions, sous la forme d'une modification. Toutes les réponses aux questions ou toutes les précisions générales fournies pendant le webinaire des soumissionnaires seront publiées dans la pièce jointe 1 – Questions et réponses du document d'appel de propositions.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES PROPOSITIONS

### 3.1 Présentation d'une seule soumission

- i. Un soumissionnaire et ses entités liées ne peuvent soumettre qu'une seule soumission en réponse à la présente demande de soumissions. Si un soumissionnaire ou ses entités liées participent à plus d'une soumission (participer signifie faire partie du groupe soumissionnaire, et non pas être un sous-traitant), le Canada donnera deux jours ouvrables à ces soumissionnaires pour indiquer laquelle des soumissions devra être prise en compte par le Canada. À défaut de respecter ce délai, toutes les soumissions visées seront rejetées.
- ii. Aux fins du présent article, peu importe la province ou le territoire où les entités ont été constituées en société ou formées juridiquement (qu'il s'agisse d'une personne physique, d'une société, d'un partenariat, etc.), une entité est considérée comme étant « liée » à un soumissionnaire :
  - a. s'il s'agit de la même personne morale (c.-à-d. la même personne physique, société ou société à responsabilité limitée, le même partenariat, etc.);
  - b. s'il s'agit de « personnes liées » ou de « personnes affiliées » au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*;
  - c. si les entités entretiennent une relation fiduciaire (découlant d'un arrangement entre agences ou toute autre forme de relation fiduciaire) ou ont entretenu une telle relation au cours des deux années précédant la date de clôture des soumissions;
  - d. si les entités ne sont pas dépendantes l'une de l'autre ou d'un même tiers.

Les membres individuels d'une coentreprise ne peuvent pas participer à une autre soumission en présentant eux-mêmes une soumission ou en participant à une autre coentreprise.

### 3.2 Présentation des propositions

On demande aux soumissionnaires de présenter leur proposition au moyen du formulaire de présentation de la proposition de la pièce jointe 2. Toutes les propositions doivent avoir été reçues au plus tard à la date et à l'heure de clôture précisées sur le site Web Achats et ventes. Les propositions reçues après l'échéance ne seront pas évaluées.

TPSGC n'acceptera pas les propositions transmises par télécopieur en raison de la nature de la sollicitation.

Le Canada demande que les soumissionnaires suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur soumission : utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande de soumissions:

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

#### 3.2.1 Présentation par courriel des propositions

**Présentation par courriels des propositions** : le formulaire de présentation de la proposition se trouve dans la pièce jointe 2. Les soumissionnaires doivent présenter leur proposition en envoyant leur formulaire de présentation de la proposition par courriel à l'adresse :

[TPSGC.PAOUVERTPARDEFAUT-AOPENBYDEFAULT.PWGSC@TPSGC-PWGSC.GC.CA](mailto:TPSGC.PAOUVERTPARDEFAUT-AOPENBYDEFAULT.PWGSC@TPSGC-PWGSC.GC.CA)

(adresse courriel pour la présentation de la proposition). Les propositions doivent être reçues par SPAC avant la date et l'heure de clôture des soumissions. Il incombe entièrement aux soumissionnaires de veiller à ce que leur proposition soit reçue à temps par SPAC; les propositions présentées en retard ne seront pas acceptées. Un timbre dateur indiquant l'heure de transmission n'est pas acceptable non plus.

- a) **Présentation des pièces jointes** : Les formats approuvés des pièces jointes peuvent être une combinaison de ce qui suit :
- i) documents en format PDF;
  - ii) documents pouvant être ouverts avec Microsoft Word ou Microsoft Excel.

Les soumissionnaires qui envoient des pièces jointes dans d'autres formats le font à leurs propres risques.

- c) **Taille des courriels** : Les soumissionnaires doivent s'assurer de soumettre leur proposition en plusieurs courriels si la taille d'un seul courriel, pièces jointes incluses, est supérieure à 4 Mo. À moins de l'indication contraire mentionnée ci-dessous, seuls les courriels reçus à l'adresse électronique de soumission des propositions, avant la date et l'heure de clôture indiquées, seront considérés comme faisant partie de la réponse.

- d) **Titre des courriels** : Les soumissionnaires doivent indiquer l'appel de proposition figurant sur la page couverture du présent document à la ligne « Objet » de chaque courriel faisant partie de la réponse.

- e) **Date et heure de réception** : Tous les courriels reçus à l'adresse électronique de présentation de la proposition et dont le moment de réception est antérieur à la date et à l'heure de la clôture des propositions seront considérés comme ayant été fournis en temps opportun. En cas de différend relatif au moment où la réception d'un courriel par SPAC a eu lieu, l'heure à laquelle SPAC reçoit la proposition sera déterminée de la façon suivante :

- i) selon l'indication de la date et de l'heure de remise reçue par le soumissionnaire, si ce dernier a activé la fonction d'accusé de réception du courriel envoyé, conformément à la demande de changement 1891 établie par l'Internet Engineering Steering Group (extension du protocole SMTP pour accusé de réception); ou
- ii) conformément à la date et à l'heure indiquées sur l'entête du protocole SMTP indiquant l'heure de la première arrivée sur un serveur utilisé pour fournir des services de courriel au gouvernement du Canada, si le répondant n'a pas activé la fonction d'accusé de réception du courriel envoyé.

- f) **Soumissions par courriel retardées** : Le Canada ne pourra pas être tenu responsable de tout retard ou panne touchant la transmission ou la réception des soumissions. Entre autres, le Canada n'assumera aucune responsabilité pour ce qui suit :

- i) la réception d'une soumission brouillée ou incomplète;
- ii) la disponibilité ou l'état du matériel utilisé pour la réception;
- iii) l'incompatibilité entre le matériel utilisé pour l'envoi et celui utilisé pour la réception;
- iv) les retards dans la transmission ou la réception de la soumission;
- v) la mauvaise identification de la soumission par le soumissionnaire;
- vi) l'illisibilité de la soumission;
- vii) la sécurité des données de la soumission.

- g) **Responsabilité des problèmes techniques** : Le Canada ne sera pas responsable :

- i) des problèmes techniques éprouvés par le soumissionnaire dans le cadre de la présentation de sa réponse, y compris les courriels qui ne sont pas transmis étant donné que leur taille est supérieure à 4 Mo ou qui sont rejetés ou mis en quarantaine parce qu'ils contiennent un logiciel malveillant ou un autre code rejeté par les services de sécurité de SPAC;
- ii) des problèmes techniques qui empêchent SPAC d'ouvrir les pièces jointes à un courriel. Par exemple, si une pièce jointe est corrompue ou qu'il est impossible de l'ouvrir et de lire le contenu, elle sera évaluée en conséquence. Les soumissionnaires

ne pourront pas soumettre des pièces jointes de rechange pour remplacer celles qui sont corrompues ou vides ou qui ont été soumises dans un format n'ayant pas été approuvé.

### 3.3 Proposition technique

Sur le formulaire de présentation de la proposition, les soumissionnaires doivent répondre aux critères. Les réponses présentées dans ledit formulaire constitueront la proposition technique du soumissionnaire. Les soumissionnaires doivent répondre à ces critères de manière claire, concise et complète à l'intérieur du nombre de caractères alloué pour chacun. La proposition technique doit traiter clairement et de manière suffisamment approfondie des points faisant l'objet des critères d'évaluation en fonction desquels la proposition sera évaluée. Il ne suffit pas de reprendre simplement les énoncés contenus dans la demande de soumissions.

Les évaluateurs doivent assurer l'intégrité de l'évaluation en prenant en considération uniquement l'information présentée dans la proposition. Aucun renseignement ne sera supposé, et les connaissances ou croyances personnelles n'interviendront pas dans l'évaluation. Les soumissionnaires devraient expliquer clairement et de façon suffisamment détaillée en quoi ils satisfont à tous les critères.

**Le Canada n'évaluera pas l'information telle les renvois à des adresses de sites Web où l'on peut trouver de l'information supplémentaire, ou les manuels ou les brochures techniques qui n'accompagnent pas la soumission.**

### 3.4 Proposition financière

- (a) Les soumissionnaires doivent remplir la ventilation des coûts de la proposition financière établie à la pièce jointe 2. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.
- (b) Le financement maximal disponible pour tout contrat qui découlera de l'appel de proposition est de 75 000 \$ (taxes applicables en sus). Toute soumission dont la valeur est supérieure à cette somme sera jugée non recevable. Le fait de divulguer le financement maximal disponible n'engage aucunement le Canada à payer cette somme.
- (c) La proposition financière présentée peut être négociée conformément à l'énoncé des travaux établi à l'étape 3. Elle doit respecter la condition 1031-2, Principes des coûts contractuels (s'il y a lieu). On trouve de plus amples renseignements à ce sujet à l'adresse suivante : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/1031-2/6>.

#### 3.4.1 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

#### 3.4.2 Coûts relatifs aux soumissions

Les soumissionnaires sélectionnés pour présenter leurs propositions devant le comité d'innovation à Waterloo verront leurs frais de déplacement remboursés pour un représentant par le SCT, conformément à la Directive sur les voyages du Conseil national mixte et suivant un processus séparé prévu par le présent appel de proposition. D'autres détails seront fournis aux soumissionnaires sélectionnés et seront communiqués en même temps que les invitations.

Aucun versement ne sera effectué pour des frais engagés dans la préparation, la présentation et les négociations contractuelles (s'il y a lieu) en lien avec une proposition en vertu du présent appel de propositions. Les frais liés à ces activités, notamment l'élaboration de tout document d'appui et les frais engagés par le soumissionnaire relativement à l'évaluation de la proposition, sont uniquement à la charge du soumissionnaire.

### **3.5 Attestations**

Les attestations et les renseignements supplémentaires sont indiqués dans la partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

Les propositions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de l'appel de propositions (AP), incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.

La méthode d'évaluation comporte plusieurs phases, qui sont décrites ci-après. Même si l'évaluation et la sélection seront effectuées par étape, le fait que le Canada soit passé à une étape ultérieure ne signifie pas que ce dernier a irréfutablement déterminé que le soumissionnaire a réussi les étapes précédentes. Le Canada se réserve le droit d'exécuter parallèlement certaines phases de l'évaluation.

Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les propositions. S'il y a lieu, le Canada pourra faire appel à des experts en la matière (EM) externes pour évaluer une proposition. Les EM externes devront confirmer qu'ils ne se trouvent pas en conflit d'intérêts et signer une entente de confidentialité.

Les experts en la matière externes peuvent inclure :

- Nicole Verkindt – Gestionnaire d'investissement, Qualcomm Ventures;
- Gareth Keane – Président OMX

### **4.2 Étape 1**

#### **4.2.1 Critères d'évaluation financière obligatoires**

La proposition financière totale du soumissionnaire ne doit pas dépasser le financement maximal disponible pour ce besoin. Toute soumission dont la valeur est supérieure à cette somme sera jugée non recevable.

Le prix de la proposition sera évalué en dollars canadiens; taxes applicables, frais de déplacement et de subsistance et frais d'expédition compris; taxes d'accise et droits de douane canadiens compris, le cas échéant.

#### **4.2.2 Critères d'évaluation**

##### **4.2.2.1 Critères d'évaluation technique obligatoires**

Les propositions doivent respecter tous les critères indiqués dans la pièce jointe 3 pour être conformes à l'appel de propositions. Les propositions qui ne satisfont pas à tous les critères obligatoires seront déclarées non recevables.

Tous les éléments de la demande de soumissions désignés précisément par les termes «doit», «doivent» ou «obligatoire» constituent des exigences obligatoires.

##### **4.2.2.2 Critères d'évaluation technique cotés**

Chaque proposition qui satisfait à tous les critères obligatoires sera évaluée et cotée conformément aux critères d'évaluation cotés mentionnés à la pièce jointe 3.

#### **4.2.3 Bassin de propositions pré-qualifiées**

Les propositions qui respectent tous les critères d'évaluation financiers et obligatoires, qui atteignent la note de passage minimale de 65 % et qui respectent toutes les autres exigences de la demande de soumissions seront considérées pré-qualifiées et placées dans un bassin de propositions pré-qualifiées. Cela ne constitue toutefois pas une garantie qu'une proposition pré-qualifiée passera à l'étape 2, qu'elle bénéficiera d'un financement ou qu'un contrat sera attribué.

#### **4.2.4 Bassin prioritaire de propositions pré-qualifiées**

Le passage des propositions pré-qualifiées à l'étape 2 dépend du processus résumé ci-dessous :

Nous inscrirons jusqu'à 10 propositions pré-qualifiées ayant recueilli le plus grand nombre de points dans ce bassin, et inviterons les proposant à participer à l'étape 2. Cela se traduit par la création d'un bassin prioritaire de propositions pré-qualifiées.

En cas d'égalité, le pointage coté numériquement en vertu des critères R1.1 sera utilisé pour départager les propositions à égalité. Si l'égalité persiste, les critères R1.2 puis les critères R1.5, dans cet ordre, seront utilisés pour départager les propositions toujours à égalité. Le nombre de propositions sélectionnées dans le bassin prioritaire des propositions pré-qualifiées qui seront invitées à passer à l'étape 2 ne peut en aucun cas dépasser 10.

### **4.3 Étape 2**

#### **4.3.1 Présentation de la proposition**

##### **4.3.1.1 Présentation verbale**

Suivant la création du bassin prioritaire des propositions pré-qualifiées, un représentant du soumissionnaire sera invité à Waterloo pour chaque proposition sélectionnée dans le bassin prioritaire des propositions pré-qualifiées afin d'effectuer une présentation verbale en personne devant un comité d'innovation. Les soumissionnaires seront avisés de leur position dans le bassin de propositions pré-qualifiées environ 5 jours ouvrables avant la date de présentation. Les soumissionnaires sélectionnés qui ne peuvent se rendre à Waterloo pourront effectuer leur présentation par téléconférence. Des dates de présentation de rechange ne seront pas offertes. Les présentations devraient avoir lieu le 13 septembre 2017.

Les soumissionnaires qui ne participent pas à la présentation de la proposition seront retirés du bassin prioritaire de propositions pré-qualifiées et on ne leur accordera aucune autre considération. L'étape 2 se poursuit avec les soumissionnaires toujours présents dans le bassin prioritaire de propositions pré-qualifiées; aucune nouvelle proposition ne sera ajoutée au bassin.

Chaque soumissionnaire invité doit préparer une présentation verbale portant sur les aspects suivants de sa proposition :

- Innovativité
- Extensibilité
- Orientation axée sur l'utilisateur
- Fonctionnalité

##### **4.3.1.2 Séance verbale de questions et réponses**

La présentation sera suivie d'une séance de questions et réponses avec le groupe du Centre d'expertise. La séance de questions et réponses ne fera pas partie de l'évaluation.

Les présentations et les séances de questions et réponses se tiendront dans le cadre d'un forum public.



#### 4.3.2 Groupe du Centre d'expertise (CE)

Le groupe du CE sera composé de représentants du gouvernement du Canada et d'experts externes en la matière. Au cours de chaque présentation verbale, les membres du groupe de CE évalueront de façon indépendante la proposition et attribueront une note pour chaque critère en conformité avec les critères d'évaluation cotés de la présentation d'étape 2 mentionnés à la pièce jointe 3.

Seuls les documents de la présentation verbale seront pris en considération.

#### 4.3.3 Note moyenne pour la présentation verbale cotée

La somme de la note de chaque EM du CE sera calculée pour chaque proposition.

La note globale à l'étape 2 pour chaque proposition sera compilée en établissant la moyenne de la note totale évaluée par chaque EM du CE.

Exemple :

Étape 2 Tableau des notes des EM du CE						
Soumissionnaire	EM no 1	EM no 2	EM no 3	EM no 4	EM no 5	Note globale
	(a)	(b)	(c)	(d)	(e)	<u>Total de (a) à (e)</u> 5
A	10	15	9	11	12	11,4
B	7	9	8	8	10	8,4
C	13	14	13	13	14	13,4

#### 4.3.4 Méthode de sélection

Les propositions recevables seront classées en fonction du pointage coté numériquement attribué à l'étape 1 et de leur note globale attribuée à l'étape 2, puis elles seront placées dans un bassin de propositions pré-qualifiées en fonction de leur classement. Les propositions recevables seront recommandées aux fins de l'attribution d'un contrat en partant du plus haut total de point en allant vers le plus bas.

Exemple

Soumissionnaire	Note à l'étape 1 /25	Note globale à l'étape 2 /16	Note totale combinée /41	Classement et recommandation aux fins d'attribution
A	18	11,4	29,4	3
B	25	8,4	33,4	2
C	21	13,4	34,4	1

Dans le cas d'une égalité, la note à l'étape 1 combinée sera utilisée pour classer les propositions à égalité, de la note la plus élevée à la note la plus basse. Dans le cas d'une autre égalité, la note à l'étape 2 combinée sera utilisée, après quoi la proposition financière globale sera utilisée pour classer les propositions à égalité, de la note la plus élevée à la note la plus basse.

Pour commencer, seulement un marché sera attribué, mais des marchés supplémentaires seront attribués au cours de la période de validité de la soumission. Dans ces circonstances, d'autres recommandations d'attribution seront formulées en allant de la note combinée la plus élevée à la note la moins élevée.

#### **4.3.5 Comptes rendus**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu sur les résultats du processus d'appel de propositions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 10 jours ouvrables suivant la réception des résultats du processus d'appel de propositions. Les renseignements peuvent être fournis par écrit, par téléphone ou en personne.

### **4.4 Étape 3**

#### **4.4.1 Processus de passation des contrats**

L'attribution d'un contrat sera recommandée en fonction des résultats des étapes 1 et 2, du budget disponible et du respect des étapes ci-après.

##### **4.4.1.1 Capacité financière et attestations**

L'autorité contractante pourrait faire ce qui suit demander des attestations et d'autres renseignements requis avant l'attribution du contrat.

Si le soumissionnaire ne parvient pas à démontrer qu'il possède les ressources financières nécessaires à l'exécution des travaux ou bien à fournir les attestations supplémentaires et les autres renseignements demandés, la proposition sera jugée non conforme et rejetée d'emblée.

##### **4.4.1.2 Négociations contractuelles (s'il y a lieu)**

L'autorité contractante peut amorcer les négociations sur les prix et la ventilation des coûts.

Si on ne parvient pas à un consensus sur tout aspect des négociations, la proposition sera mise de côté et l'examen sera interrompu. Si une entente ne peut pas être conclue entre le Canada et le soumissionnaire dans les quatre mois suivant la date d'acceptation de l'offre dans le bassin hiérarchisé des propositions pré-qualifiées, le Canada se réserve le droit de mettre fin aux négociations avec le soumissionnaire et d'annuler les fonds alloués.

##### **4.4.1.3 Attribution du contrat**

Une fois la négociation d'un marché terminée (s'il y a lieu), le Canada recommandera à l'interne un marché à attribuer aux fins d'approbation.

### **4.5 Propriété intellectuelle**

La position par défaut du Canada est de permettre aux entrepreneurs de conserver les droits de propriété intellectuelle (PI). En ce qui concerne les études et les concepts, les droits de PI pourraient être négociés avec les soumissionnaires. Les sources suivantes peuvent fournir des renseignements sur la PI :

- Définition de PI au terme du Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat de TPSGC – que vous trouverez à l'endroit suivant : <https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/3/2040/16>
- Politique sur le titre de propriété intellectuelle découlant des marchés d'acquisitions de l'État – que vous trouverez à l'endroit suivant :

- <http://www.ic.gc.ca/eic/site/068.nsf/fra/00005.htm> |  
Guide de mise en œuvre : Politique sur le titre de propriété intellectuelle découlant des marchés d'acquisitions de l'État – que vous trouverez à l'endroit suivant :  
[http://www.ic.gc.ca/eic/site/068.nsf/fra/h\\_00001.html](http://www.ic.gc.ca/eic/site/068.nsf/fra/h_00001.html)

#### **4.6 Permis et licences**

Afin de soutenir les objectifs de l'Initiative pour un gouvernement ouvert, la solution doit être ouverte et être assortie de la licence conformément à la licence du Massachusetts Institute of Technology (« Licence MIT »).

Conformément au contrat subséquent, l'entrepreneur devra déposer le code source de la solution sur la plateforme GitHub (<https://github.com/>) selon la Licence MIT.

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions, ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la proposition**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément à la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter avec sa soumission la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### **5.1.2 Attestations additionnelles requises avec la proposition**

##### **5.1.2.1 Attestation du contenu canadien**

Cet achat est limité aux services canadiens.

Le soumissionnaire atteste que :

( ) le service offert est un service canadien tel qu'il est défini au paragraphe 2 de la clause A3050T.

Le soumissionnaire atteste que :

( ) le soumissionnaire est un fournisseur canadien. Un fournisseur canadien s'entend d'un fournisseur qui a un établissement au Canada.

##### **5.1.2.2 Clause du Guide des CCUA**

A3050T (2014-11-27), Définition du contenu canadien.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité- documentation exigée

Conformément à la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail ([http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848)).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

### 5.2.3 Ancien fonctionnaire – concurrentiels – soumission

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

#### Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période du paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période du paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la *Loi sur la pension de la fonction publique* (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la *Loi sur les prestations de retraite supplémentaires*, L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la *Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes*, L.R., 1985, ch. C-17, à la *Loi sur la continuation de la pension des services de défense*, 1970, ch. D-3, à la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*, 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch.

R-11, à la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires, L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la Loi sur le Régime de pensions du Canada, L.R., 1985, ch. C-8.

### **Ancien fonctionnaire touchant une pension**

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui ( ) Non ( )**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant cette information, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la LPFP, soit publié dans les rapports de divulgation proactive des marchés, sur les sites Web des ministères, et ce conformément à l'Avis sur la Politique des marchés : 2012-2 et les Lignes directrices sur la divulgation des marchés.

### **Directive sur le réaménagement des effectifs**

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui ( ) Non ( )**

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

Pour tous les contrats attribués pendant la période du paiement forfaitaire, le montant total des honoraires qui peut être payé à un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire est limité à 5 000 \$, incluant les taxes applicables.

#### **5.2.4 Statut et disponibilité du personnel**

Le soumissionnaire atteste que, s'il obtient le contrat découlant de la demande de soumissions, chaque individu proposé dans sa soumission sera disponible pour exécuter les travaux, tel qu'exigé par les représentants du Canada, au moment indiqué dans la demande de soumissions ou convenue avec ce dernier. Si pour des raisons hors de son contrôle, le soumissionnaire est incapable de fournir les services d'un individu identifié dans sa soumission, le soumissionnaire peut proposer un remplaçant avec des qualités et une expérience similaire. Le soumissionnaire doit aviser l'autorité contractante de la raison pour le remplacement et fournir le nom, les qualités et l'expérience du remplaçant proposé. Pour les fins de cette clause, seule les raisons suivantes seront considérées comme étant hors du contrôle du soumissionnaire : la mort, la maladie, le congé de maternité et parental, la retraite, la démission, le congédiement justifié ou la résiliation par manquement d'une entente.

Si le soumissionnaire a proposé un individu qui n'est pas un employé du soumissionnaire, le soumissionnaire il atteste qu'il a la permission de l'individu d'offrir ses services pour l'exécution des travaux et de soumettre son curriculum vitae au Canada. Le soumissionnaire doit, sur demande de l'autorité contractante, fournir une confirmation écrite, signée par l'individu, de la permission donnée au soumissionnaire ainsi que de sa disponibilité. Le défaut de répondre à la demande pourrait avoir pour conséquence que la soumission soit déclarée non recevable.

### 5.2.5 Numéro d'entreprise d'approvisionnement

Les fournisseurs canadiens doivent détenir un numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA) avant l'attribution d'un contrat. Les fournisseurs peuvent demander un NEA en direct à Données d'inscription des fournisseurs. Il est également possible de communiquer avec la Ligne Info au 1-800-811-1148 pour obtenir le numéro de téléphone de l'agent d'inscription des fournisseurs le plus près.

NEA: \_\_\_\_\_

### 5.2.6 Attestation de prix

On demande au soumissionnaire de présenter une (1) des attestations suivantes, le cas échéant, dans sa soumission financière:

\_\_\_\_\_ Nous attestons par la présente que le prix proposé est fondé sur les coûts calculés selon les Principes des coûts contractuels 1031-2 et comporte un profit estimatif de.

**-OU-**

\_\_\_\_\_ Le soumissionnaire atteste que le prix proposé

- a) n'est pas supérieur au plus bas taux demandé à tout autre client, y compris au meilleur client du soumissionnaire, pour une qualité et une quantité semblables de services;
- b) ne comprend aucun élément de bénéfice sur la vente qui soit supérieur à celui que le soumissionnaire réalise normalement pour des services de qualité et de quantité semblables, et
- c) ne comprend aucune disposition prévoyant des escomptes à des vendeurs.

**-OU-**

\_\_\_\_\_ Le soumissionnaire atteste que le prix proposé est fondé sur les coûts calculés selon les alinéas 10.40 a) à i) du *Guide des approvisionnements* de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, sur l'établissement des prix pour les contrats de recherche et de développement passés avec les universités et les collèges.

## **PARTIE 6 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

### **6.1 Énoncé des travaux**

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe « A ».

#### **6.1.1 Autorisation des travaux – Phase 2**

Malgré toute autre disposition du contrat, l'entrepreneur est uniquement autorisé à effectuer les travaux nécessaires pour réaliser Phase 1 du contrat à un coût ne devant pas dépasser \_\_\_\_\_ \$. À la fin de Phase 1, les travaux seront révisés avant que l'entrepreneur ne soit autorisé à commencer les travaux pour Phase 2. Selon les résultats de la révision et de l'évaluation des travaux, le Canada décidera, à sa discrétion, s'il y a lieu de poursuivre les travaux.

Si le Canada décide de poursuivre Phase 2, l'autorité contractante avisera l'entrepreneur par écrit de commencer les travaux concernant Phase 2. L'entrepreneur doit se conformer immédiatement à l'avis.

Si le Canada décide de ne pas exécuter Phase 2, l'autorité contractante avisera l'entrepreneur par écrit de la décision et le contrat sera considéré comme étant terminé sans qu'il en coûte quoi que ce soit au Canada. En aucun cas, les frais engagés par l'entrepreneur pour l'exécution de travaux non autorisés ne lui seront remboursés.

#### **6.1.2 Autorisation des travaux – Phase 3**

À la fin de Phase 2, les travaux seront révisés avant que l'entrepreneur ne soit autorisé à commencer les travaux pour Phase 3. Selon les résultats de la révision et de l'évaluation des travaux, le Canada décidera, à sa discrétion, s'il y a lieu de poursuivre les travaux.

Si le Canada décide de poursuivre Phase 3, l'autorité contractante avisera l'entrepreneur par écrit de commencer les travaux concernant Phase 3. L'entrepreneur doit se conformer immédiatement à l'avis.

Si le Canada décide de ne pas exécuter Phase 3, l'autorité contractante avisera l'entrepreneur par écrit de la décision et le contrat sera considéré comme étant terminé sans qu'il en coûte quoi que ce soit au Canada. En aucun cas, les frais engagés par l'entrepreneur pour l'exécution de travaux non autorisés ne lui seront remboursés.

### **6.2 Clauses et conditions uniformisées**

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).

#### **6.2.1 Conditions générales**

2040 (2016-04-04), Conditions générales - recherche et développement, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### **6.2.2 Conditions générales supplémentaires**

Les conditions générales supplémentaires suivantes s'appliquent au contrat et en font partie intégrante :

4002 (2010-08-16), Services d'élaboration ou de modification de logiciels



### 6.2.3 Définitions

« programmes sous licence » désigne l'ensemble des programmes informatiques sous forme de code objet que l'entrepreneur doit fournir au Canada en vertu du contrat, y compris tous les correctifs de logiciel, toutes les corrections de bogues et tout autre code pouvant être livrés au Canada en vertu du contrat, comprenant tout code fourni dans le cadre de la garantie, de la maintenance et du soutien;

« logiciel sous licence » désigne les « programmes sous licence » et la « documentation du logiciel collectivement;

« support d'information » désigne le matériel ou support sur lequel les programmes sous licence sont stockés pour être livrés au Canada, incluant des supports d'information électroniques comme les bandes magnétiques ou les téléchargements électroniques. Le support d'information ne comprend pas le logiciel sous licence stocké sur le support d'information;

« documentation du logiciel » désigne l'ensemble des manuels, livrets, guides d'utilisation et autres documents écrits en langage courant que l'entrepreneur doit fournir au Canada en vertu du contrat et qui sont destinés à être utilisés avec les programmes sous licence, que cette documentation soit fournie sous forme imprimée ou sur un support d'information.

### 6.2.4 License

a) License : L'entrepreneur doit appliquer la licence suivante du Massachusetts Institute of Technology (« Licence MIT ») au logiciel sous licence.

i) Licence MIT

Droit d'auteur (c) [année] [TITULAIRE DU DROIT D'AUTEUR]

La présente autorise toute personne d'obtenir gratuitement une copie du présent logiciel et des documents connexes (le « logiciel »), de traiter le logiciel sans restriction, y compris, mais sans s'y limiter, les droits d'utiliser, de copier, de modifier, de fusionner, de publier, de distribuer, d'accorder une sous-licence et de vendre des copies dudit logiciel, et de permettre aux personnes auxquelles le logiciel est fourni de le faire, selon les conditions suivantes :

L'avis de droit d'auteur ci-dessus et le présent avis de permission sont inclus dans toutes les copies et les sections importantes du logiciel.

Le logiciel est fourni « tel quel », sans aucune garantie, expresse ou implicite, y compris, mais sans s'y limiter, la garantie de qualité marchande, l'adaptation à un usage particulier et l'absence de contrefaçon. En aucun cas les auteurs ou les détenteurs du droit d'auteur ne seront tenus responsables de toute demande, tout dommage ou toute autre responsabilité, qu'il s'agisse d'un bris de contrat, d'un délit civil ou d'un autre manquement lié au logiciel, à son utilisation ou à d'autres échanges liés au logiciel.

b) Octroi de licence : L'entrepreneur accorde au Canada une licence qui autorise les utilisateurs à utiliser le logiciel sous licence conformément à la Licence MIT.

i) Cette licence est non exclusive, perpétuelle, irrévocable, mondiale, intégralement payée et libre de redevances. Elle ne peut être limitée ou modifiée d'aucune façon par l'entrepreneur.

- ii) Cet octroi de licence doit être inclus dans toutes les copies ou les sections importantes du logiciel sous licence.

### **6.3. Exigences relatives à la sécurité**

Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.4. Durée du contrat**

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 mars 2018 inclusivement.

### **6.5. Responsables**

#### **6.5.1 Autorité contractante**

L'autorité contractante pour le contrat est:

*À déterminer à chaque contrat individuel*

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus, suite à des demandes ou instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### **6.5.2 Responsable technique**

Le responsable technique pour le contrat est:

*À déterminer à chaque contrat individuel*

Le responsable technique représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés en vertu du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le responsable technique; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification au contrat émise par l'autorité contractante.

#### **6.5.3 Représentant de l'entrepreneur**

*À déterminer à chaque contrat individuel*

### **6.6. Divulcation proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires**

Clause du guide des CCUA A3025C (2013-03-21)

### **6.7. Paiement**

#### **6.7.1 Base de paiement-Prix Ferme**

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe B, selon un montant total de \_\_\_\_\_ \$ (le montant sera inséré au moment de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables en sus, s'il y a lieu.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou

ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### **6.7.2 Modalités de paiement - Paiements d'étape**

Le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier des étapes détaillé à l'annexe B et les dispositions de paiement du contrat si :

- (a) une demande de paiement exacte et complète en utilisant le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/1111.pdf>) Demande de paiement progressif, et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
- (b) toutes les attestations demandées sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 ont été signées par les représentants autorisés;
- (c) tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada.

#### **6.7.4 Clauses du guide des CCUA**

A9117C (2007-11-30), T1204 - demande directe du ministère client

#### **6.7.5 Vérification discrétionnaire**

Clause du guide des CCUA C0101C (2010-01-11), Vérification discrétionnaire des comptes - biens et(ou) services non commerciaux

-OU-

Clause du guide des CCUA C0102C (2010-01-11), Vérification discrétionnaire - universités et collèges canadiens

-OU-

Clause du guide des CCUA C0705C (2010-01-11), Vérification discrétionnaire des comptes

Note au soumissionnaire : l'une des clauses de vérification discrétionnaire ci-dessus s'appliquera, selon la certification de prix ou de taux incluse dans la

### **6.8 Instructions relatives à la facturation**

1. L'entrepreneur doit soumettre une demande de paiement en utilisant le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/app-acq/forms/documents/1111.pdf>), Demande de paiement progressif.

Chaque demande doit présenter :

- (a) toute l'information exigée sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111;
  - (b) toute information pertinente détaillée à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales;
  - (c) une liste de toutes les dépenses;
  - (d) la description et la valeur de l'étape réclamée selon la description au contrat.
2. L'entrepreneur doit préparer et certifier une demande originale sur le formulaire PWGSC-TPSGC 1111 et l'envoyer à l'autorité contractante pour certification, en format électronique, à l'adresse de

courrier électronique indiquée sous l'en-tête « Responsables » du contrat. Le format de document multiplateforme (.pdf) est acceptable. L'autorité contractante enverra alors la demande certifiée, en format électronique, au responsable technique pour certification appropriée après l'inspection et l'acceptation des travaux et pour la transmission au bureau de paiement pour la dernière certification et le paiement.

3. L'entrepreneur ne doit pas soumettre de demandes avant que tous les travaux identifiés sur la demande soient complétés.

## **6.9 Attestations**

### **6.9.1 Conformité**

Le respect des attestations et documentation connexe fournies par l'entrepreneur avec sa soumission est une condition du contrat et pourra faire l'objet d'une vérification par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur, à fournir la documentation connexe ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

### **6.9.2 Attestation du contenu canadien**

Clause du guide des CCUA A3060C (2008-05-12), Attestation du contenu canadien

## **6.10 Lois applicables**

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur \_\_\_\_\_ (sera précisé à l'attribution du contrat) et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## **6.11 Ordre de priorité des documents**

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- (a) les articles de la convention;
- (b) les conditions générales supplémentaires 4002 (2010-08-16);
- (c) les conditions générales 2040 (2016-04-04);
- (d) l'Annexe A, Énoncé des travaux;
- (e) l'Annexe B, Base de paiement;
- (f) la proposition de l'entrepreneur datée de \_\_\_\_\_ ne comprenant pas les termes et conditions de licence de l'éditeur de logiciels qui peuvent être inclus dans la proposition, sans inclure les dispositions de la proposition en ce qui concerne les limitations de responsabilité, et ne comprenant pas les termes et conditions incorporés par renvoi (y compris Via un lien Web) dans la proposition.

## **6.12 Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)**

Clause du guide des CCUA A2000C (2006-06-16), Ressortissants étrangers (entrepreneur canadien)

## **6.13 Assurances**

Clause du guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurance - aucune exigence particulière

#### 6.14 Coentreprise (s'il y a lieu)

- a. L'entrepreneur confirme que le nom de la coentreprise est \_\_\_\_\_ et qu'elle est formée des membres suivants : *[énumérer les membres de la coentreprise nommés dans la soumission originale de l'entrepreneur]*.
- b. En ce qui concerne la relation entre les membres de la coentreprise, chaque membre accepte, déclare et atteste, selon le cas, que :
  - i. \_\_\_\_\_ a été nommé en tant que « membre représentant » de la coentreprise et est pleinement habilité à intervenir à titre de mandataire de chacun des membres de cette coentreprise concernant toutes les questions se rapportant au présent contrat;
  - ii. en informant le membre représentant, le Canada sera réputé avoir informé tous les membres de cette coentreprise;
  - iii. toutes les sommes versées par le Canada au membre représentant seront réputées avoir été versées à tous les membres.
- c. Tous les membres conviennent que le Canada peut, à sa discrétion, résilier le contrat en cas de conflit entre les membres lorsque, de l'avis du Canada, ce conflit nuit d'une manière ou d'une autre à l'exécution des travaux.
- d. Tous les membres de la coentreprise sont conjointement et individuellement ou solidairement responsables de l'exécution du contrat en entier.
- e. L'entrepreneur reconnaît que toute modification apportée à la composition de la coentreprise (soit un changement dans le nombre de ses membres ou la substitution d'une autre personne morale à un membre existant) constitue une cession et est soumise aux dispositions des conditions générales du contrat.
- f. L'entrepreneur reconnaît que, le cas échéant, toutes les exigences contractuelles relatives aux biens contrôlés et à la sécurité s'appliquent à chaque membre de la coentreprise.

**Remarque à l'intention des soumissionnaires :** *Le présent article sera supprimé si le soumissionnaire auquel on attribue le contrat n'est pas une coentreprise. Si l'entrepreneur est une coentreprise, cet article sera complété à l'aide de l'information contenue dans sa soumission.*

## **Pièce jointe 1 – Questions et réponses**

Toutes les réponses aux questions ou toutes les précisions générales fournies pendant la période de soumission seront jointes au présent appel de propositions.

## **Pièce jointe 2 – Formulaire de présentation de proposition**

Le formulaire de présentation de proposition (pièce jointe 2) doit être inséré ici et fait partie intégrante du présent document.

## Pièce jointe 3 – Critère d'évaluation

### 1. Définitions

Les définitions suivantes s'appliquent aux tableaux de cotation ci-dessous et seront utilisées pour l'évaluation des critères.

**Judicieuse** – la réponse est valide logiquement, utilise des principes véridiques et est fondée sur une connaissance et une expertise démontrables.

**Claire** – la réponse est bien réfléchie et formule et démontre un lien direct entre le problème et la solution proposée.

**Réaliste** – il est prouvé que la réponse est réalisable en tenant compte de l'ensemble des contraintes précisées dans l'énoncé des travaux

**Amélioration** - On entend par « améliorer » intensifier, augmenter ou améliorer davantage la qualité, la valeur ou l'étendue du portail.

### 2. Étape 1 – Critère d'évaluation

ID	Obligatoire ou Coté	Critères	Évaluation	Réussite/Échec ou fourchette des points
<b>Section 1 : Harmonisation au défi</b>				
O1	Obligatoire	Harmonisation au défi	<p>Le soumissionnaire doit indiquer comme son concept proposé aborde le défi, ce qui comprend :</p> <p>a) Un résumé du concept proposé;</p> <p>b) La façon dont le concept proposé traite et relève le défi;</p> <p>c) La façon dont le concept proposé s'harmonise avec le principe du gouvernement ouvert.</p> <p><b>Réussite</b> : La proposition exprime clairement comment le concept proposé traite le défi et y répond. Le concept proposé s'harmonise avec le principe du gouvernement ouvert.</p> <p><b>Échec</b> : La proposition n'exprime pas clairement comment le concept proposé traite le défi et y répond. Le concept proposé ne s'harmonise pas avec le principe du gouvernement ouvert.</p>	Réussite/ Échec
<b>Section 2 : Amélioration de la convivialité</b>				
O2	Obligatoire	Démonstration de l'amélioration de l'expérience utilisateur du	<p>Le soumissionnaire doit montrer comment son concept proposé améliore l'expérience de l'utilisateur du portail « Ouverture par défaut » qui comprend un résumé des améliorations du concept proposé pour l'expérience utilisateur du portail « Ouverture par défaut ».</p>	Réussite/ Échec



ID	Obligatoire ou Coté	Critères	Évaluation	Réussite/Échec ou fourchette des points
		portail pilote « Ouverture par défaut »	<p>On entend par « expérience utilisateur » l'éventail des tâches et la qualité des résultats qui sont offerts à un visiteur du portail.</p> <p><b>Réussite</b> : Le concept proposé comprend des améliorations à l'expérience utilisateur du portail pilote « Ouverture par défaut ».</p> <p><b>Échec</b> : Le concept proposé ne comprend pas des améliorations suffisantes à l'expérience utilisateur du portail pilote « Ouverture par défaut ».</p>	
O3	Obligatoire	Démonstration de l'amélioration de la convivialité globale du portail pilote « Ouverture par défaut »	<p>Le soumissionnaire doit montrer comment son concept proposé améliore la convivialité globale du portail « Ouverture par défaut » qui comprend un résumé des améliorations du concept proposé pour la convivialité globale du portail « Ouverture par défaut ».</p> <p>On entend par « convivialité » la mesure de la possibilité pour le concept d'atteindre les buts de l'utilisateur.</p> <p><b>Réussite</b> : Le concept proposé comprend des améliorations à la convivialité globale du portail pilote « Ouverture par défaut ».</p> <p><b>Échec</b> : Le concept proposé ne comprend pas d'améliorations à la convivialité globale du portail pilote « Ouverture par défaut ».</p>	Réussite/Échec
O4	Obligatoire	Démonstration de l'amélioration de la convivialité globale du portail pilote « Ouverture par défaut »	<p>Le soumissionnaire doit montrer comment son concept proposé améliore la trouvabilité des actifs dans le portail « Ouverture par défaut » qui comprend un résumé des améliorations du concept proposé pour la trouvabilité du portail pilote « Ouverture par défaut ».</p> <p>On entend par « trouvabilité » la facilité selon laquelle il est possible de trouver les renseignements contenus dans un site Web, aussi bien de l'extérieur du site Web (au moyen de moteurs de recherche et autres) que par les utilisateurs qui se trouvent déjà dans le site Web.</p> <p><b>Réussite</b> : Le concept proposé comprend des améliorations à la trouvabilité des actifs dans le portail pilote « Ouverture par défaut ».</p> <p><b>Échec</b> : Le concept proposé ne comprend pas des améliorations à la trouvabilité des actifs dans le portail pilote « Ouverture par défaut ».</p>	Réussite/Échec
C1.1	Coté	Démonstration des améliorations à l'expérience des utilisateurs du portail pilote	<p>Le soumissionnaire devrait indiquer les éléments de l'expérience utilisateur du portail « Ouverture par défaut » qui viendront améliorer le concept et la façon dont le concept créera ces améliorations, ce qui comprend :</p> <p>a. La description de chacune des améliorations du concept proposé pour l'expérience utilisateur du portail pilote « Ouverture par défaut »; et</p>	0-4 points

ID	Obligatoire ou Coté	Critères	Évaluation	Réussite/Échec ou fourchette des points
		« Ouverture par défaut »	<p>b. une description de la façon dont le concept proposé créera ces améliorations.</p> <p>On entend par « expérience utilisateur » l'éventail des tâches et la qualité des résultats qui sont offerts à un visiteur du portail.</p> <p><b>0 point</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun élément de l'expérience utilisateur ne sera amélioré, et/ou la proposition ne décrit pas d'éléments de l'expérience utilisateur qui seront améliorés.</li> </ul> <p><b>2 points</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un élément de l'expérience utilisateur sera amélioré, et la proposition décrit comment cet élément de l'expérience utilisateur sera amélioré.</li> </ul> <p><b>4 points</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Deux éléments ou plus de l'expérience utilisateur seront améliorés, et la proposition décrit comment ces éléments de l'expérience utilisateur seront améliorés.</li> </ul>	
C1.2	Coté	Démonstration des améliorations à la trouvabilité et la découverte du portail pilote « Ouverture par défaut »	<p>Le soumissionnaire devrait indiquer les éléments de la trouvabilité et la découverte des actifs sur le portail pilote « Ouverture par défaut » qui viendront améliorer le concept et la façon dont le concept créera ces améliorations, ce qui comprend :</p> <p>a. une description de chacune des améliorations du concept proposé pour la trouvabilité des actifs sur le portail pilote « Ouverture par défaut »; et</p> <p>b. une description de la façon dont le concept proposé créera ces améliorations.</p> <p>On entend par « trouvabilité et la découverte » la facilité selon laquelle il est possible de trouver les renseignements contenus dans un site Web, aussi bien de l'extérieur du site Web (au moyen de moteurs de recherche et autres) que par les utilisateurs qui se trouvent déjà dans le site Web.</p> <p><b>0 point</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun élément de trouvabilité ne sera amélioré et/ou la proposition ne décrit aucun élément de trouvabilité qui sera amélioré.</li> </ul> <p><b>2 points</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Un élément de trouvabilité sera amélioré et la proposition décrit comment cet élément de trouvabilité sera amélioré.</li> </ul> <p><b>4 points</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Deux éléments de trouvabilité ou plus seront améliorés et la proposition décrit comment ces éléments de trouvabilité seront améliorés.</li> </ul>	0-4 points

Section 3 : Interopérabilité

ID	Obligatoire ou Coté	Critères	Évaluation	Réussite/Échec ou fourchette des points
O5	Obligatoire	Compatibilité et interopérabilité avec l'infrastructure existante du site Web du gouvernement ouvert	<p>Le concept proposé doit être compatible et interopérable avec l'infrastructure existante du site Web du gouvernement ouvert.</p> <p>Pour démontrer la conformité, le soumissionnaire doit décrire la façon dont l'architecture proposée sera intégrée à l'infrastructure existante du site Web du gouvernement ouvert qui inclut :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>un diagramme d'architecture pour le concept proposé;</li> <li>une description indiquant comment le concept proposé sera compatible avec l'aspect et la convivialité du site Web;</li> <li>une description du fonctionnement du concept proposé sur la plateforme de nuage Azure de Microsoft.</li> </ol> <p><b>Réussite</b> : Le concept proposé est compatible et interopérable avec l'infrastructure existante du site Web du gouvernement ouvert.</p> <p><b>Échec</b> : Le concept proposé n'est pas compatible et interopérable avec l'infrastructure existante du site Web du gouvernement ouvert.</p>	Réussite/ Échec
<b>Section 4 : Plan de conception et de mise en œuvre</b>				
O6	Obligatoire	Ébauche du plan de conception et de mise en œuvre	<p>Le soumissionnaire doit fournir un plan de conception et de mise en œuvre. Le plan de conception et de mise en œuvre doit traiter de chacun des secteurs suivants :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>Description de tâches : Décrivez les travaux à effectuer, y compris la méthodologie technique.</li> <li>Éléments livrables : Décrivez l'extrait de la tâche.</li> <li>Responsable : Indiquer qui sera responsable de l'exécution des tâches et du rendement.</li> <li>Date de début et de fin : Décrivez la date de début et de fin de chaque tâche</li> <li>Contraintes et hypothèses : indiquer la répercussion des contraintes et toute hypothèse adoptée.</li> <li>Risques et stratégies d'atténuation : indiquer les risques possibles et les stratégies correspondantes pour atténuer chacun des risques.</li> <li>Approche au déploiement et calendrier de lancement : Décrivez l'approche prévue au lancement de GitHub</li> </ol>	Réussite/ Échec
C1.3	Coté	Faisabilité de la proposition	<p>Le soumissionnaire devrait indiquer la faisabilité de la proposition. Pour démontrer la faisabilité de la proposition, le soumissionnaire devrait fournir un plan de conception et de mise en œuvre qui comprend :</p>	0-6 points

ID	Obligatoire ou Coté	Critères	Évaluation	Réussite/Échec ou fourchette des points
			<p>a. une approche bien élaborée, raisonnée et appropriée pour le développement de la solution proposée;</p> <p>b. des éléments livrables proposés qui définissent clairement une solution qui relève le défi;</p> <p>c. un concept proposé qui est faisable.</p> <p>On entend par « faisabilité » la détermination de l'équipe d'évaluation, selon les renseignements contenus dans la proposition, quant à savoir si la proposition s'applique aux travaux et pourrait être réalisée en pratique au Canada.</p> <p><b>0 point</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La faisabilité et l'approche n'indiquent aucun des trois éléments nommés plus haut.</li> </ul> <p><b>2 points</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>La faisabilité et l'approche démontrent 1 des 3 éléments nommés plus haut. Même si le soumissionnaire présente certains des renseignements requis, la proposition n'est pas suffisamment claire pour permettre une analyse concrète de la faisabilité de la proposition.</li> </ul> <p><b>4 points</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le soumissionnaire a clairement exprimé la faisabilité et l'approche de 2 des 3 éléments nommés plus haut. Il y a suffisamment de renseignements pour voir une description de la faisabilité de la proposition, le concept technique est élaboré et les éléments livrables définissent une solution.</li> </ul> <p><b>6 points</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Le soumissionnaire a clairement exprimé la faisabilité et l'approche des 3 éléments nommés plus haut. L'explication de la faisabilité du projet est claire, le concept technique est élaboré et des éléments livrables bien réfléchis et appropriés définissent clairement une solution qui relève le défi proposé.</li> </ul>	
C1.4	Coté	Risques et stratégies d'atténuation des risques dans le plan de conception et de mise en œuvre	<p>Le soumissionnaire devrait décrire le(s) risque(s) cerné(s) dans le plan de conception et de mise en œuvre ainsi que présenter les stratégies d'atténuation correspondantes.</p> <p>Le soumissionnaire devrait cerner le(s) risque(s) associé(s) à la tâche, en plus d'indiquer si les risques sont faibles, moyens ou élevés et si l'incidence sera élevée, moyenne ou faible. Voici des exemples de « type de risque » : financier, calendrier, portée, technique, questions liées à la propriété intellectuelle. Si aucun risque n'est prévu, inscrire « S.O. ».</p> <p><b>0 point</b></p>	0 – 6 points

ID	Obligatoire ou Coté	Critères	Évaluation	Réussite/Échec ou fourchette des points
			<ul style="list-style-type: none"> <li>Le plan ne présente aucune preuve de détermination ou d'atténuation de risques associés à des tâches en particulier.</li> </ul> <p><b>2 points</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les risques sont cernés et les stratégies d'atténuation sont cernées, mais il y manque de détails ou de réflexion. Le plan des risques peut ne pas avoir tenu compte de tous les éléments nécessaires à l'achèvement du projet.</li> </ul> <p><b>4 points</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les risques sont bien définis, tout comme les stratégies d'atténuation. Le plan des risques est complet et donne un aperçu clair des risques proposés.</li> </ul> <p><b>6 points</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les risques sont clairs et très bien définis, tout comme les stratégies d'atténuation. Le plan des risques est complet et démontre que l'on a pleinement tenu compte de tous les éléments du projet proposé.</li> </ul>	
<b>Section 5 : Expérience antérieure</b>				
C1.5	Coté	Expérience antérieure à afficher du code de source ouverte sur un référentiel ou une plateforme de code source ouvert.	<p>Le soumissionnaire devrait indiquer s'il possède ou non de l'expérience à fournir du code source sur une plateforme de référentiel de source ouverte pour intégration possible à d'autres projets.</p> <p>L'expérience du soumissionnaire sera validée à l'aide de liens URL menant à des projets à source ouverte. Si, pour des raisons techniques ou autres, le lien ne peut pas servir à valider l'expérience, les coordonnées d'une personne-ressource devraient être communiquées pour un suivi.</p> <p><b>1 point par projet jusqu'à concurrence de cinq points.</b></p>	0 - 5 points
<p style="text-align: right;">Note globale totale des exigences cotées = 25 points Note de passage minimale requis pour passer = 65%</p>				

### 3. Étape 2 – Critère d'évaluation

Chaque proposition sera évaluée et notée en conformité avec les critères d'évaluation cotés qui figurent ci-dessous.

Tableau 1 Critères d'évaluation cotés de la présentation			
Critères cotés	Description	Évaluation	Maximum de points accordés
C2.1	<p><b>Innovativité</b></p> <p>Le soumissionnaire devrait démontrer la mesure dans laquelle la proposition est novatrice en fonction de la définition suivante :</p> <p><i>Utilise de nouvelles connaissances et/ou technologies ou assure l'utilité des changements apportés aux connaissances et/ou aux technologies actuelles afin de relever le défi.</i></p>	Les points seront évalués conformément au tableau 2 – Tableau de cotation de la présentation verbale.	4
C2.2	<p><b>Extensibilité</b></p> <p>Le soumissionnaire devrait démontrer la mesure dans laquelle la proposition est extensible en fonction de la définition suivante :</p> <p><i>Capable d'être élargi facilement en vue de répondre à un besoin supérieur en matière de données et de ressources et capable d'être déployé dans un portail élargi.</i></p>	Les points seront évalués conformément au tableau 2 – Tableau de cotation de la présentation verbale	4
C2.3	<p><b>Orientation axée sur l'utilisateur</b></p> <p>Le soumissionnaire devrait démontrer la mesure dans laquelle la proposition est orientée vers l'utilisateur en fonction de la définition suivante :</p> <p><i>La conception et la mise en œuvre du concept comprennent la vérification des expériences réelles des utilisateurs actuels et d'y répondre au moyen d'une orientation axée sur une expérience positive pour les utilisateurs à venir.</i></p>	Les points seront évalués conformément au tableau 2 – Tableau de cotation de la présentation verbale.	4
C2.4	<p><b>Fonctionnalité</b></p>	Les points seront évalués conformément au tableau 2 –	4

	<p>Le soumissionnaire devrait démontrer la mesure dans laquelle la proposition garantit la fonctionnalité selon la définition suivante:</p> <p>La conception et la mise en œuvre du concept correspondent à l'objectif prévu.</p>	Tableau de cotation de la présentation verbale.	
<b>Maximum de points accordés</b>			<b>16 points</b>

<b>Tableau 2</b> <b>Tableau de cotation de la présentation verbale</b>		
<b>4</b>	Excellente	La réponse du soumissionnaire est non seulement est <i>claire, judicieuse et réaliste</i> et fait état d'une <i>harmonisation avec la définition du critère, elle adresse aussi</i> les avantages pour les Canadiens qui ne figurent pas dans la définition du tableau 1.
<b>3</b>	Bonne	La réponse du soumissionnaire est <i>claire, judicieuse et réaliste</i> , fait état d'une <i>harmonisation avec la définition du critère</i> .
<b>2</b>	Raisnable	La réponse du soumissionnaire est <i>claire, judicieuse et réaliste</i> et fait état d'une <i>harmonisation partielle avec la définition du critère</i> .
<b>1</b>	Faible	La réponse du soumissionnaire n'est <i>ni claire, ni judicieuse, ni réaliste</i> et ne fait état d'aucune <i>harmonisation avec la définition du critère</i> .
<b>0</b>	Non présenté ou non traité.	

## Annexe A - Énoncé des travaux

### 1. Introduction

Le gouvernement du Canada a pris d'ambitieux engagements pour faire progresser l'ouverture et la transparence. Un de ses outils clés pour faire avancer l'ouverture est le site Web du gouvernement ouvert, [Open.Canada.ca](http://Open.Canada.ca) (« site Web du gouvernement ouvert »).

Le site Web du gouvernement ouvert a été lancé en 2012 comme portail de données uniquement. Depuis lors, il a évolué pour inclure diverses ressources documentaires et faciliter la sensibilisation sur l'initiative de gouvernement ouvert et les activités connexes. Conformément à la stratégie initiale sur le gouvernement ouvert du gouvernement du Canada, l'architecture du site Web du gouvernement ouvert est conçue sur les piliers des données ouvertes, de l'information ouverte et du dialogue ouvert. À mesure que le Canada continue de faire avancer l'initiative du gouvernement ouvert et à diffuser un nombre grandissant de ressources, il est évident qu'il faut améliorer la capacité des utilisateurs à trouver des renseignements. Il y a également un désir de faire davantage d'efforts concernant la mobilisation des utilisateurs et des visiteurs au moyen du site Web du gouvernement ouvert.

De nouvelles ressources documentaires sont constamment ajoutées au site Web du gouvernement ouvert et la vision future consiste à en faire un centre de données, de renseignements et de possibilités de participation et d'apprentissage. Une recherche précoce indique que la plupart des utilisateurs recherchent des données d'un type ou d'un autre avec un groupe restreint, mais important, qui cherche des occasions de participation auprès du gouvernement.

#### **Ressources documentaires actuelles dans le site Web du gouvernement ouvert**

Voici les ressources documentaires qui se trouvent actuellement dans le site Web du gouvernement ouvert :

- Données ouvertes – portail Web contenant des jeux de données accessibles aux Canadiens où l'on peut consulter ou demander des données. (<http://ouvert.canada.ca/fr/donnees-ouvertes>)
- Information ouverte – portail Web contenant des renseignements non structurés qui sont généralement des publications officielles du gouvernement du Canada (<http://ouvert.canada.ca/fr/information-ouverte>)
- Portail du projet pilote de l'« Ouverture par défaut » – Contenu provisoire sur lequel des fonctionnaires travaillent en temps réel (<http://pilot.open.canada.ca/fr/pilote-ouverture-par-defaut>)
- Galerie d'applications – applications mobiles et Web (créées par le gouvernement et soumises par des utilisateurs des données ouvertes) (<http://ouvert.canada.ca/fr/apps>)
- Répertoire de données ouvertes – liste des jeux de données dont le gouvernement du Canada dispose, mais qu'il n'a pas encore diffusées. Les utilisateurs peuvent voter pour les données à prioriser aux fins de diffusion. (<http://ouvert.canada.ca/fr/search/inventory>)
- Jeux de données suggérés – liste des jeux de données suggérés et pour lesquels les utilisateurs ont voté de même que l'état de diffusion actuel (<http://ouvert.canada.ca/fr/jeux-de-donnees-suggeres>)
- Dialogue ouvert – portail Web contenant un blogue, les plans d'action du Canada sur le gouvernement ouvert, les consultations sur l'élaboration de plans d'action et les résultats des consultations antérieures. (<http://ouvert.canada.ca/fr/dialogue-ouvert>)
- Divulgations proactives – Renseignements sur les ressources financières et humaines diffusées par les ministères et les organismes pour mieux demander des comptes au gouvernement. (<http://ouvert.canada.ca/fr/divulgence-proactive>)
- Sommaires d'accès à l'information – portail Web pour des demandes de renseignements conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* et à la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. (<https://atip-aiprp.apps.gc.ca/atip/welcome.do>)



## **Portail du projet pilote de l'« Ouverture par défaut »**

Le portail du projet pilote de l'« Ouverture par défaut » est la toute nouvelle composante du site Web du gouvernement ouvert. Il s'agit d'un site bêta en ligne où des documents provisoires sont accessibles au public, offrant aux utilisateurs un aperçu sur le travail actuel des employés du gouvernement. Le portail du projet pilote de l'« Ouverture par défaut » exploite les systèmes opérationnels existants y compris le site Web du gouvernement ouvert et les répertoires ministériels de documents internes, comme le serveur de contenu d'OpenText, pour fournir la plateforme technique. Le portail du projet pilote de l'« Ouverture par défaut » est une instance distincte à l'étape bêta dans le site Web du gouvernement ouvert fondée sur un clone du site Web du gouvernement ouvert.

Le portail de l'« Ouverture par défaut » contient actuellement des documents fournis par des groupes dans quatre ministères partenaires : Ressources naturelles Canada, Patrimoine canadien, Environnement et Changement climatique Canada, et le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada. Le portail du projet pilote de l'« Ouverture par défaut » est un projet pilote; il comprend des travaux en cours qui ne sont pas forcément créés ou mis en forme aux fins de diffusion.

### **2. Objectif**

Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada a besoin d'une solution libre pré-commerciale (« Solution ») afin d'améliorer l'expérience utilisateur par rapport à la recherche et à l'extraction des renseignements qui se trouvent dans le portail du projet pilote de l'« Ouverture par défaut ». La solution doit améliorer l'expérience utilisateur du portail du projet pilote de l'« Ouverture par défaut », mais compte tenu de l'infrastructure commune, on prévoit également qu'elle produira des améliorations précises dans tout le site Web du gouvernement ouvert.

### **3. Portée des tâches**

Les travaux sont divisés en 3 étapes de la façon suivante.

#### **3.1 Tâches et Produits livrables**

<b>Nombre de tâche</b>	<b>Description de tâche</b>	<b>Produits livrables</b>	<b>Date d'échéance</b>
<b>Phase I</b>			
<b>3.1.1</b>	Finalisation de l'ébauche du plan de mise en œuvre et de conception : Dans un délai de 10 jours suivant l'attribution du contrat, le Canada fournira des commentaires sur l'ébauche du plan de mise en œuvre présentée par l'entrepreneur dans le cadre de sa soumission. L'entrepreneur doit mettre à jour le plan de mise en œuvre et de conception dans un délai de 5 jours ouvrables afin de tenir compte des commentaires du Canada, et de le présenter de nouveau au Canada aux fins d'approbation.	Touche finale au plan de conception et de mise en œuvre	<b>29 septembre 2017</b>
<b>3.1.2</b>	Le fournisseur doit élaborer un prototype du code source de la Solution et le placer sur le site <a href="https://github.com/">https://github.com/</a> (« GitHub ») sous la licence MIT.	Code source pour le prototype du logiciel sous licence ayant été placé sur GitHub.	<b>15 novembre 2017</b>
<b>Phase II</b>			
<b>3.1.3</b>	Le fournisseur doit procéder à des tests d'utilisateur, réaliser un débogage et effectuer des tests d'accessibilité et de sécurité par rapport à la Solution, en plus de mettre à	Plan d'essai, cas de test et critères de réussite	<b>15 janvier 2018</b>

	<p>jour le plan de mise en œuvre et de conception, le cas échéant.</p> <p>3.1.3.1 Les tests d'utilisateur comprennent; le plan d'essai, les cas types et les résultats d'essai pour chacune des nouvelles fonctionnalités.</p> <p>Le fournisseur doit présenter un plan d'essai. Le plan d'essai devrait être présenté sous forme d'une feuille de calcul Excel qui consigne chacun des cas types et indique, au minimum :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. le numéro de cas type;</li> <li>b. des directives étape par étape pour permettre aux testeurs de compléter tous les cas types;</li> <li>c. les critères de succès liés à chacun des cas types;</li> <li>d. une description de la fonctionnalité que le cas type permet d'aborder;</li> <li>e. les champs à côté de chacun des cas types qui permettent aux testeurs de compiler les notes et les résultats des tests.</li> </ul> <p>3.1.3.2 Débogage</p> <p>Le fournisseur doit déboguer et corriger les défauts du logiciel qui ont été relevés par le Canada. L'entrepreneur doit fournir un rapport au Canada qui documente les défauts, le débogage et leurs corrections au Canada.</p> <p>3.1.3.3 Tests sur l'accessibilité et la sécurité.</p> <p>Le code source soumis par le fournisseur sera testé par le Canada pour se conformer à la norme web sur l'accessibilité et la sécurité.</p> <p>Le Canada fournira des commentaires détaillés au fournisseur sur toute question révélée par la numérisation. Le fournisseur doit résoudre les problèmes révélés dans le code source et renvoyer la mise à jour du code source au Canada.</p>	<p>Rapport de débogage des défauts identifié</p> <p>Mise à jour du code source (s'il y a lieu)</p>	
<p><b>3.1.4</b></p>	<p>Le fournisseur doit procéder à des tests unitaires et à des tests d'intégration de la Solution au moyen de l'infrastructure du site Web du gouvernement ouvert, en plus de mettre à jour le plan de mise en œuvre et de conception, le cas échéant.</p> <p>3.1.4.1 Tests unitaires.</p> <p>Le fournisseur doit effectuer des tests sur « nose » pour tous les modules logiciels basés sur python. Le fournisseur doit résoudre tous les problèmes révélés par les « nose » tests et mettre à jour le code source. Le fournisseur doit fournir un rapport au Canada détaillant les résultats de tous les « nose » tests.</p> <p>3.1.4.2 Tests d'intégration</p>	<p>Rapport des tests unitaires</p> <p>Rapport des tests d'intégrations</p> <p>Mise à jour du code source (s'il y a lieu)</p> <p>Mise à jour du plan de mise en œuvre et de conception (s'il y a lieu)</p>	<p><b>15 janvier 2018</b></p>

	<p>Le fournisseur doit effectuer des tests d'intégration sur son propre système, résoudre tous les problèmes révélés par les tests d'intégration et mettre le code source à jour. Puis dans le cadre de son dernier test, le fournisseur doit fournir les instructions et la version la plus récente du code source qui permettra au Canada d'installer et de faire l'essai des produits livrables dans l'environnement de développement ouvert.canada.ca</p> <p>Le fournisseur doit fournir un rapport au Canada détaillant les résultats de ses tests d'intégration interne et doit fournir les instructions pour que le Canada installe et test le code source dans l'environnement de développement.</p> <p>Le Canada fournira des commentaires détaillés au fournisseur pour toute question qui a révélé durant les tests d'intégration. L'entrepreneur doit résoudre les problèmes révélés et renvoyer la mise à jour du code source au Canada pour procéder à un nouveau test.</p>		
<b>Phase III</b>			
<b>3.1.5</b>	Le fournisseur doit placer la version définitive du code source de la Solution sur (« GitHub ») sous la licence MIT.	Version définitive du code source pour le logiciel sous licence ayant été placé sur GitHub.	<b>28 février 2018</b>
<b>3.1.6</b>	L'entrepreneur doit préparer en anglais et en français toute la documentation du logiciel par rapport à la solution et la transmettre par voie électronique à l'autorité technique sous format .pdf.	Documentation du logiciel sous format .pdf.	<b>28 février 2018</b>
<b>3.1.7</b>	Le fournisseur doit assister par téléconférence aux réunions hebdomadaires d'examen des progrès réalisés.	Le soumissionnaire répond aux demandes de clarification.	<b>31 mars 2018</b>

#### **4. Contraintes et environnement opérationnel**

La solution doit également pouvoir être intégrée à l'infrastructure numérique existante du site Web du gouvernement ouvert.

##### **4.1 Infrastructure numérique actuelle du site Web du gouvernement ouvert**

Le site Web du gouvernement ouvert fonctionne à l'aide des outils de source libre suivants, conformément à la liste des politiques concernant les sites Web du gouvernement du Canada

- 1) CKAN (Catalogue de données)
- 2) Solr (Moteur de recherche)
- 3) Drupal (Système de gestion du contenu)
- 4) PostgreSQL (système de gestion de bases de données relationnelles)

Boîte à outils de l'expérience Web 4.0 du Gouvernement du Canada — Politiques pertinentes à la présence sur le Web du gouvernement du Canada (accessibles au <https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/index-fra.aspx>) :

- 1) Directive sur la gestion des communications
- 2) Ligne directrice sur les normes de service Directive sur les langues officielles pour les communications et services
- 3) Norme sur l'accessibilité des sites Web
- 4) Norme sur l'interopérabilité du Web
- 5) Norme sur la facilité d'emploi des sites Web
- 6) Norme sur l'optimisation des sites Web et des applications pour les appareils mobiles (ajouté « les » le 15 avril 2013)
- 7) Guide de mise en œuvre de la Norme sur l'accessibilité des sites Web (titre non révisé)

Le site Web du gouvernement du Canada est actuellement hébergé dans une combinaison de nuages et dans l'infrastructure sur le site. Les solutions de logiciel doivent pouvoir être hébergées sur le nuage Microsoft Azure des régions de disponibilité Canada Central et Canada Est.

À mesure que progresse le travail du gouvernement du Canada sur le gouvernement ouvert, de nouvelles occasions pour améliorer l'expérience utilisateur de ses outils en ligne deviennent disponibles, y compris l'amélioration de l'accès aux publications numériques et aux documents provisoires que le gouvernement fédéral a rendus accessibles.

##### **4.2 Plan de conception et de mise en œuvre**

Les mises à jour à la conception et à la mise en œuvre doivent être approuvées par l'autorité technique.

#### **5. Langue de travail**

Anglais ou français

#### **6. Lieu de travail**

Les travaux doivent être effectués dans les locaux d'entreprise de l'entrepreneur.

#### **7. Déplacements**

L'entrepreneur n'est pas tenu de se déplacer.

## Annexe B – Base de paiement

### 1. Prix Ferme

#### 1.1 Pour ce qui est des travaux décrits dans l'énoncé des travaux à l'annexe A :

#### 1.2 Calendrier des étapes

##### 1.2.1 Phase 1

No. d'étape	Phase 1 – Description	Montant ferme associé à l'étape (taxes applicables incluses)	Date d'échéance
1.	Achever les tâches et les produits livrables 3.1.1 et 3.1.2 conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe A.	\$	15 novembre 2017
<b>Total des prix de lot fermes tout compris pour la phase 1</b>			\$ (taxes applicables incluses)

##### 1.2.2 Autorisation des travaux – Phase 2

Malgré toute autre disposition du contrat, l'entrepreneur est uniquement autorisé à effectuer les travaux nécessaires pour réaliser Phase 1 du contrat à un coût ne devant pas dépasser \_\_\_\_\_ \$. À la fin de Phase 1, les travaux seront révisés avant que l'entrepreneur ne soit autorisé à commencer les travaux pour Phase 2. Selon les résultats de la révision et de l'évaluation des travaux, le Canada décidera, à sa discrétion, s'il y a lieu de poursuivre les travaux.

Si le Canada décide de poursuivre Phase 2, l'autorité contractante avisera l'entrepreneur par écrit de commencer les travaux concernant Phase 2. L'entrepreneur doit se conformer immédiatement à l'avis.

Si le Canada décide de ne pas exécuter Phase 2, l'autorité contractante avisera l'entrepreneur par écrit de la décision et le contrat sera considéré comme étant terminé sans qu'il en coûte quoi que ce soit au Canada. En aucun cas, les frais engagés par l'entrepreneur pour l'exécution de travaux non autorisés ne lui seront remboursés.

No. d'étape	Phase 2 – Description	Montant ferme associé à l'étape (taxes applicables incluses)	Date d'échéance
2	Achever les tâches et les produits livrables 3.1.3 et 3.1.4 conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe A.	\$	15 janvier 2018
<b>Total des prix de lot fermes tout compris pour la phase 2</b>			\$ (taxes applicables incluses)

### 1.2.3 Autorisation des travaux – Phase 3

À la fin de Phase 2, les travaux seront révisés avant que l'entrepreneur ne soit autorisé à commencer les travaux pour Phase 3. Selon les résultats de la révision et de l'évaluation des travaux, le Canada décidera, à sa discrétion, s'il y a lieu de poursuivre les travaux.

Si le Canada décide de poursuivre Phase 3, l'autorité contractante avisera l'entrepreneur par écrit de commencer les travaux concernant Phase 3. L'entrepreneur doit se conformer immédiatement à l'avis.

Si le Canada décide de ne pas exécuter Phase 3, l'autorité contractante avisera l'entrepreneur par écrit de la décision et le contrat sera considéré comme étant terminé sans qu'il en coûte quoi que ce soit au Canada. En aucun cas, les frais engagés par l'entrepreneur pour l'exécution de travaux non autorisés ne lui seront remboursés.

No. d'étape	Phase 3 – Description	Montant ferme associé à l'étape (taxes applicables incluses)	Date d'échéance
3	Achever les tâches et les produits livrables 3.1.5 et 3.1.6 conformément à l'énoncé des travaux reproduit à l'annexe A.	\$	28 février 2018
<b>Total des prix de lot fermes tout compris pour la phase 3</b>			<b>\$ (taxes applicables incluses)</b>